

la Feuille de Route n°41

Janvier 2004

Éditée par l'Association **Maréchal Suchet, armée des Alpes**
(groupe de reconstitution 4^e/8^eHussards - 4^e Gardes d'Honneur)

4 rue Trarieux 69003 Lyon

(Les anciens numéros sont disponibles contre 1 euro à l'adresse ci-dessus)

associationsuchet@netcourrier.com

Dépôt aux Archives Départementales de l'Ain, R.H.L.63

SPECIAL SIEGE DE LYON - 1793

UN CONTRE REVOLUTIONNAIRE PROVENCAL AU SIEGE DE LYON : LE GENERAL ARNAUD

par

Frédéric Pradal, Serrière (01)

Le chevalier de Jean Guillaume de Mélon est né à Montpellier. Il est le fils de Joseph de Mélon qui prit part à l'Assemblée de la noblesse du Languedoc, en 1789, et de Philippine de Roquefeuille. Ancien élève du collège de Juilly, il se destinait à la carrière militaire. Ancien officier au régiment de Beaujolais, il est l'organisateur de la Chouannerie du Vivarais. Il fait le siège du château de Jalès. "Le chevalier de Mélon, dit Ernest Daudet, était un jeune enthousiaste de 24 ans, animé d'une ardente foi dans le succès de la cause royale, brave, éloquent, brillant, persuasif, qui ne rêvait que de lauriers à moissonner, et brûlant de vaincre ou de mourir". Nommé adjudant général de l'armée lyonnaise le 15 septembre 1793, le général Arnaud prit aussitôt le commandement des postes de Saint-Just. Son énergie, sa fermeté ranimèrent les Lyonnais, qui commençaient à se décourager. Il lança deux protestations pleines de fierté et d'énergie l'une à l'armée lyonnaise, l'autre à l'armée française "qui combat les Lyonnais". Cette dernière était habilement tournée, et si le siège avait été moins avancé, elle eût produit un résultat favorable à la cause lyonnaise.

L'assaut, 24 septembre - 4 octobre 1793

Le 24 septembre, chaque personne reçoit une demi-livre de pain et deux onces de riz. On réquisitionne les pommes de terre, on multiplie les perquisitions chez les marchands. On tue les chiens. Et le cercle de l'investissement se resserre encore. Tandis que Précý confie à l'adjudant général Arnaud le poste le plus difficile, les assiégeants préparent leur plan d'attaque, exposé dans un rapport de Dubois-Crancé. Le général Doppet a pris, le 26 septembre la direction des opérations contre Lyon. [...] Les Représentants se sont réunis pour déterminer le plan d'attaque. En bref, les forces assiégeantes sont maintenant réunies autour de Lyon. Petit-Guillaume commande à Caluire, Vaubois à la Guillotière, Rivas de la rive droite de la Saône à la rive gauche du Rhône. La division Rivas comprend trois colonnes : à droite, Valette marchant sur Lyon, à gauche Pouget, se dirige sur Vaise ; au centre, Pinon. Les Lyonnais qui espèrent une aide des piémontais, apprennent que la neige qui tombe dans les montagnes, gêne les mouvements des hommes du roi des Marmottes. Doppet signale comme ayant joué un rôle essentiel dans l'affaire du 29 septembre 1793 les bataillons de la Charente, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Ariège, de la Côte-d'Or, les hussards du 1^{er} régiment, les dragons du 9^e, les cavaliers du 5^e, le détachement de dragons du 18^e. Le 3^e bataillon de la Drôme, commandé par le citoyen Davin, attaqua le premier, mais c'est le bataillon de la Charente, sous les ordres du citoyen Villematel, qui essuie la mitraille et descend ensuite sur le pont de Perrache. D'après Massot de Montcil, commandant du 1^{er} bataillon de l'Ardèche, ce dernier, dans la journée du 29, se distingua surtout à la redoute de Perrache. Massot lui-même est enveloppé par un peloton Lyonnais, il en étend un sur le sol d'un coup de mousqueton, mais il est aussitôt saisi, couché à terre d'un coup de crosse ; on lui attache un mouchoir à la main droite et on le traîne en le criblant de coups ; un dragon et un hussard le délivrent. Selon le même témoin, le quai de Perrache était jonché de cadavres d'hommes et de chevaux. Alexandrine des Écherolles a laissé un récit qui paraît sincère de cette journée terrible du 29. De sa maison, située près de la porte de Saint-Irénée, entre trois batteries tandis que les balles pleuvent, elle voit son vieux père debout au milieu des troupes assiégées ; les Lyonnais reculent et rentrent dans leurs murs. On évacue les blessés ; des femmes échevelées emportent leurs enfants gagnant le centre de la ville. Un prêtre prépare les blessés à la mort. Le neveu de Précý tient à la main un pistolet d'arçon arraché à la bataille ; Clermont-Tonnerre a reçu un coup de balle en la gorge.

Le citoyen général Précý adresse au citoyen général Arnaud le billet suivant :

"Brave général Arnaud, M. de Rimborg ne veut pas défendre la porte Saint-Irénée. Je compte sur votre loyauté et votre valeur. Dites-moi franchement ce que vous voulez et pouvez faire. Il s'agit du salut d'une grande cité. Si vous êtes attaqué, je suis à vous. Peut-être je prierai le général Burtin de se joindre à vous. Au reçu de ma lettre, faites-moi le plaisir de faire placer derrière la porte force fumier. Finissons avec honneur. Tels sont mes sentiments et sûrement les vôtres. En abandonnant la porte Saint-Irénée, vous abandonnez Lyon et tous mes canons".

La défense agonise. Du camp de Saint-Georges, Gaspard [c.à.d. Clermont-Tonnerre] prévient Arnaud, commandant à Saint-Irénée, le 4 octobre, que l'attaque est imminente ; il l'invite à faire construire très vite une batterie à deux pièces pour sauver son poste "qui sera fouaillé vigoureusement avec du 24". Il lui conseille de chercher à masquer sur la terrasse de Saint-Irénée une pièce de 4. "Il faut, ajoute-t-il, soutenir vos pièces de quelques braves grenadiers, qui contiennent les canonniers dont l'espèce est infidèle. Des nouvelles me confirment que l'intention est d'attaquer demain, si rien ne s'y oppose". Le même jour Précý donne ses ordres en prévision de l'attaque imminente. "Je vais vous envoyer ce que je pourrai de forces. Disposez de très bonne heure de vos postes. Placez le long des murs entre Saint-Just et Trion, aux deux redoutes, des retraites ; que ces retraites soient garnies d'avance de troupes...". Il donne le mot d'ordre *Saint-Marc* et *Marseille*, et le mot de ralliement *Espérance*.

En réponse à une sommation des Représentants du peuple, le général Arnaud "commandant l'armée lyonnaise cantonnée à Saint-Just, Saint-Irénée, Trion, Loyasse, etc" répond à Maignet : "Je viens de recevoir pour l'armée que je commande une adresse aussi absurde que ridicule. Les Représentants du peuple s'imaginent-ils égarer aussi facilement les braves et énergiques Lyonnais que le peu de troupes emmenées contre nous ? Peuvent-ils croire qu'une adresse insignifiante peut plus sur un peuple fidèle à sa patrie que les maux horribles dont ils nous ont accablés ? Si un affreux bombardement, des combats et des veilles continuelles n'ont pas pu abattre notre valeur, combien devons nous trouver insensée la ruse méprisante qu'on emploie actuellement ? Notre patrie, voilà notre ralliement, la résistance à l'oppression notre devise et la mort notre devoir. Du reste, la ville répondra plus énergiquement encore".

Veillée d'armes, 7 - 9 octobre 1793

Dans le camp des troupes républicaines ...

Au quartier général le La Pape, le 7 8bre 1793, l'an 2 de la République

Les représentants du peuple près l'Armée des Alpes au citoyen Palassou adjudant général. Les rebelles de Lyon sont aux abois, les chefs et leurs principaux adhérents méditent une sortie et déjà des bulletins de reconnaissance ou signalement sont distribués. Les Piémontais ont été complètement battus et repoussés, ils ont repassé les monts, en sorte que si les rebelles en sont instruits comme il y a lieu de le présumer ils ne se jetteront pas dans le Mont Blanc, ils se porteront vraisemblablement dans le Jura, d'autant plus que s'ils traversoient le Bugey, l'armée qui est dans le Mont Blanc pourroit venir à leur rencontre. Il est certain que s'ils parcourent le pays de plaine, notre cavalerie avec l'artillerie légère les auront bientôt détruits, mais il faut qu'ils dévastent le moins de territoire possible ... Nous vous invitons en conséquence rapprocher autant que vous le jugerez convenable les batteries que nous avons proposées à l'entrée des gorges de Nantua et de St Rambert. Nous nous en rapportons à ce que votre zèle vous suggérera. Si vous trouvez des positions favorables au dessous de Meximieux, vous pourrez les faire occuper mais il est à observer qu'il se remonte une autre route qui conduit à Bourg, c'est celle de Châtillon. Nous vous autorisons au surplus ainsi que le citoyen Doulin* à faire les réquisitions que vous jugerez convenable pour le bien du service en vous prévenant que les Bataillons de Montluel, St Rambert et Belley sont déjà requis de se porter sur Lyon.

Salut et fraternité signé Gantier - Dubois Crancé².

Dans le camp des Lyonnais ...

*Au Quartier général le 8 8bre 1793 l'an second de la République française

Mes frères d'armes, Au nom de l'honneur qui nous a toujours réunis et de l'humanité que nous avons défendue, courrons aux armes, pendant que les sections délibèrent, et soyons toujours les maîtres de notre sort.

Votre général est plus que jamais assuré de la confiance et de l'estime dont vous l'avez toujours honoré. Croyez moi, mes amis, défilons nous de ces fausses fraternités. Précj³.

Au Quartier général le 8 8bre 1793 l'an second de la République française

Général, C'est sous le secret de l'honneur que je vous confie nos dangers, ils sont pressants : voyés dans votre poste ceux qui veulent nous suivre, en cas d'événement le rendez-vous sera Vette (sic) : si nous en avons le tems nous prendrons d'autres mesures, agissés avec adresse, je prévois que cette nuit il faudra agir, en grâce du secret ? Il pourroit bien se faire que pendant le jour nous fussions forcé à cette retraite, mais j'aurais soin de vous faire prévenir à tems. Surtout [rature] ne souffrés plus de fraternisation, faite faire feu plutôt. [signé] Le citoyen général Précj. La journée ne sera point aussi orageuse que je le présumais⁴.

La chute, 9 octobre 1793

Le 9 octobre, on est entré dans la ville sans tirer un coup de fusil & le pain à la main, il n'y a pas eu une seule attaque de vive force, à moins que l'on compte la redoute de Sainte Irénée, qui fut prise le 8 au soir, par une vingtaine de volontaires, et alors toutes les redoutes étaient abandonnées ; on pouvait entrer dans la ville sans coup-férir. Le plus grand abatement y régnoit ; les rebelles ne songeoient qu'à s'enfuir et les sections dépuisoient pour demander grâce. A la société populaire de Villefranche, le président Préveraud présente le compte rendu suivant : " Les Administrateurs de ce district furent instruits le 9 de ce mois par le républicain J-B⁵ Camel, qui le premier, est entré dans Lyon à la tête de sa colonne, que les rebelles au nombre de 12 à 1500 hommes, avaient effectué une sortie. Au même instant l'administration requit les citoyens Préveraud, Teillard et Goyme, chefs des légions de ce district, ainsi que les municipalités de faire lever en masse la force armée, de faire sonner le tocsin, ce qui fut exécuté avec la plus grande célérité. Les rebelles étoient sortis pour se dérober à la justice nationale, ils ont tous été tués ou faits prisonniers. Une colonne de rebelles se porta dans la plaine de Quincieux et l'autre sur la ville d'Anse. Là on fit un grand nombre de prisonniers et beaucoup de rebelles mordirent la poussière ; ceux qui nous échappèrent se portèrent sur la paroisse Lachassagne et Marcy et, de là, gagnèrent les bois d'Alix, où ils furent cernés par le bataillon du Bois d'Oingt, de Ville-sur-Jarnicoux, de Cognj, et l'on en tua un nombre considérable. L'on fit beaucoup de prisonniers. Les femmes même, armées de fourches, eurent aussi la gloire de poursuivre ces infâmes ; nous ne pûmes arrêter le courage de la garde nationale de Villefranche, il n'y eu que 50 hommes de commandés et le détachement qui partit se trouva fort de plus de 400 hommes. Je ne puis que faire le plus grand éloge des gardes nationales ; partout, ils se sont conduits en vrai républicains. Dieu de la République, c'est toi qui l'a voulu ; c'est toi dis-je, qui a permis que 1500 rebelles qui voulaient faire du district de Villefranche le germe d'une nouvelle Vendée y trouvèrent en trois jours des fers ou la mort. Vous savez tous, frères et amis, que les derniers de ces brigands ont péri sous les murs de Valsonne et dans nos environs. Instruisons et rassurons tous nos frères de la République et assurons les que tout ce qui ne sera pas républicain n'échappera pas à notre surveillance. Frères et amis, vive la liberté ! Vive la République une et indivisible ! ... ou la mort ».

La municipalité de Genay écrit aux Citoyens Administrateurs du district de Trévoux : « Ce jourd'hui neuf octobre mil sept cent quatre vingt treize l'an 2e de la République dans l'assemblée générale de la commune de Genay, sur le rapport de plusieurs personnes venant de Neuville qui nous ont annoncé que les Lionnois étant sortis de Lion en grand nombre et répandus dans les paroisses voisines et sur le bruit de leur tocsin il est décidé qu'on sonneroit dans cette commune la cloche pour rassembler promptement tous les citoyens de cette commune avec leurs armes de toutes espèces pour se porter aux endroits nécessaires à la sureté publique ; au même instant nous avons député à Neuville deux citoyens pour aller au district y prendre des renseignements relatifs à cette nouvelle ; nota que cette commune vient de recevoir, de Neuville une réquisition signée seulement du secrétaire greffier. Et de suite est arrivé un troupeau de moutons et des bœufs conduit par des citoyens destiné pour Vienne munis de papiers qui annoncent qu'ils sont pourvoyeurs de l'armée républicaine et rétrogradent de crainte de la rencontre d'une armée rebelle de Lion. Nous les avons arrêté, et fait fermer dans la cour du citoyen Florent Rancé jusqu'à nouvelle ordre ; vis passer de suite six cavaliers, nous sommes allés dessus mais ils ont dit qu'ils courroient avertir de sonner le tocsin et qu'ils étoient patriotes et ont passés outre la garde nationale de cette commune et partie pour Neuville. Citoyens tenez vous sur vos gardes, l'affaire est sérieuse, on aperçoit les Lionnois sur Polémia* et avons déjà entendu quelques escarmouches. Nous avons besoin de secours, des fusils, de la poudre et du plomb ... et à quatre heures du soir arrêté sur le chemin de Neuville 4 jeunes gens se disants avoir quitté l'armée Lionnoise qui est déjà à St Germain** le général a leur tête. Nous avons besoin de secours⁶.

Les administrateurs du Directoire du district de Châtillon sur Chalaronne écrivent aux administrateurs du département de l'Ain le 10 8bre 1793 : « Nous nous empressons de vous tranquilliser sur la ville de Lyon ; nos commissaires députés viennent d'arriver et nous ont fait rapport le plus



Vue prise à Briançon

² A.D. 01 : cote 2L186. politiques. Fédéralisme

³ A.D. 69 : cote 42L44. Registre de correspondance de l'état-major lyonnais.

⁴ A.D. 69 : cote 42L44. Registre de correspondance.

⁵ A.D. 01 : cote 11L28. District de Trévoux. Gardes Nationaux contre Lyon

satisfaisant ; en voici les principaux détails. Le 8 du courant les troupes de la République sont entrées dans Lyon sur le soir par une brèche de 15 toises d'ouverture. Elles ont bivouqué sur la place des Minimes pendant toute la nuit. 32 députés de 32 sections se rendirent pendant ce temps là au quartier général pour parlementer avec les Représentants du Peuple ; on ignore ce qui fut arrêté. Le lendemain 9 l'armée entière est entrée à Lyon partie par St Just, partie par Vaize ; tous s'est exécuté avec le plus grand ordre, sans meurtre ni pillage. Dans la matinée les chefs de l'armée Lyonnaise accompagnés de 1000 à 1500 hommes ont forcé un poste du côté de Vaize et se sont répendus dans le Montdor. Les tirailleurs, les hussards et une partie de la cavalerie de la République se mirent à leur poursuite ; le tocsin a sonné dans toutes les paroisses. Les citoyens sont arrivés en grand nombre, les rebelles ont été partie dispersés, partie tués et partie faits prisonniers. On leur a pris pièces de canon et surtout un caisson qui contenait quantité de lingots d'or et d'argent et beaucoup d'assignats. Une partie des rebelles dispersés a essayé de traverser la Saône dans des bateaux proche Neuville où ils ont été arrêtés. De ce nombre est un adjudant général ; ils sont près de 60 détenus à Neuville, l'un des rebelles s'est brûlé la cervelle dans le bateau au moment où il allait être pris. On croit que c'est Perrin de Précis leur chef. Dans l'après midi du 9, l'adjudant général arrêté à Neuville a été conduit au directoire de Trévoux pour y être interrogé. Une particularité remarquable c'est que l'arrestation de cet adjudant a été faite par le citoyen Tollet* vicaire à Trévoux. L'adjudant général se nomme André Arnaud ; il a déclaré être âgé de 21 ans natif de Floransac près Peyzéas département de l'Hérault. Il a déclaré aussi n'avoir jamais eu connaissance des proclamations des Représentants du Peuple, ni d'aucune loi et arrêté que Lyon était géré par une commission militaire qui faisait tout. Interrogé si l'état-major Lyonnais faisait partie des fuyards, prisonniers ou tués ; a répondu que sa délicatesse ne lui permettait pas de rien dire. On annonce que Trezette colonel de la gendarmerie de Lyon est du nombre des détenus à Neuville. Le reste des révoltés est caché dans les bois d'Alix et aux environs d'Anse de Villefranche. Au moment de la prise de Lyon les citoyens étaient réduits pour toute nourriture à quelque peu d'avoine et d'huile commune. Voilà, citoyens administrateurs, tout ce que l'on sait jusqu'à présent des journées à jamais mémorables des 8 & 9 de ce mois et qui ont conquis à la République l'importante ville de Lyon qui était devenue pour tous les alentours un foyer de rébellion bien allarmant⁶.

La fuite, 10 - 23 octobre 1793

Selon le rédacteur anonyme de la Relation du siège de Lyon⁷, les rebelles fait prisonniers auraient été traité avec une grande cruauté ; le vicaire constitutionnel de Trévoux, Tollet, se serait distingué par sa férocité. Les hussards de Berchiny, les cavaliers du Royal Pologne, les volontaires de la légion des Alpes attaquent les groupes de fuyards, au son du tocsin. L'adjudant général Arnaud a été arrêté à Neuville par le vicaire de Trévoux. De Trévoux, le 10 à deux heures du matin, les Administrateurs du district envoient aux Représentants leurs félicitation ; ils craignent seulement d'être exposés aux incursions des rebelles. Aussi ont-ils donné l'éveil aux municipalités, mis en mouvement les gardes nationales, suppléé de leur mieux au manque d'armes et de munitions [...]. Un extrait des minutes du secrétariat de ce même district nous renseigne sur l'arrestation d'André Arnaud ; il a bien été appréhendé par Tollet, on l'a conduit chez l'aubergiste Laverlochère. Il était porteur de ses insignes ; on n'a trouvé sur lui qu'un bref rapport disant : " Les canoniers du chemin de jeu de Mail se conduisent fort mal ; ils abandonnent leur pièce pour aller coucher chez eux. Cette nuit entre autres, la pièce a été seule. Le 8 octobre. Signé Doppé, commandant la dite batterie au dessous..."

Le jugement, 11 - 14 octobre 1793

Dès le 11 octobre, la Commission militaire s'assemble dans la grande salle du Palais à Lyon. Elle est présidée par Massol de Monteil, chef du 1^{er} bataillon de l'Ardèche, qu'assistent Grandmaison capitaine au 1^{er} régiment de hussards, Claude Vivès, lieutenant au 1^{er} bataillon de l'Aude, François Favre, sous-lieutenant du bataillon lyonnais, Philippe Giraud, maréchal des logis de la gendarmerie nationale. Massol, ancien comédien, a pris Montbrisson, sous les ordres de Valette et, le 29 septembre, s'est emparé de la redoute du pont de Perrache. Le citoyen Antoine Falcou fait fonction de secrétaire. Le 14, elle juge Henri Isidore de Mélon, colonel-adjudant général dans l'armée lyonnaise, ci-devant noble, connu sous le titre de général Arnaud, et Louis Griffet Labaume, capitaine, puis, colonel ingénieur ; tous deux sont condamnés à mort. De Mélon, " âgé d'environ vingt et un ans ", reconnaît son grade, mais déclare n'avoir pas prêté de serment " parce qu'il n'a jamais été républicain ". Il avoue être l'auteur de la réponse à la sommation des Représentants et avoir pris part aux affaires de Jalès. " L'an mil sept cent quatre vingt treize et le quatorze du mois d'octobre, l'an deuxième de la République Française une et indivisible, la Commission militaire assemblée dans la grande salle du tribunal militaire, en vertu des ordres du citoyen Amédée Doppet général chef de l'Armée des Alpes pour procéder à l'interrogatoire des chefs des révoltés de la ville de Lyon et autres rebelles détenus dans les prisons de la conciergerie du Palais, ladite Commission composée des citoyens Massol commandant le 1^{er} bataillon de l'Ardèche, Béranget capitaine au 3^e bataillon de la Drôme, Diogène Faure sous-lieutenant au 1^{er} bataillon de l'Ardèche, compagnie numéro 4, Pellegri sous-lieutenant de grenadiers au 1^{er} bataillon de l'Isère attaché au 5e bataillon de grenadiers, Hubert de Grandmaison capitaine au 1^{er} régiment de hussards et Antoine Davin sergent des Côtes maritimes de l'Ouest ... Et de suite a comparu, conduit par la gendarmerie nationale un prévenu auquel il a été ordonné de s'asseoir et de se découvrir. [Identité] Henri-Isidore de Melon natif de Montpellier rite du Plan du Palais cy devant Chevalier et noble âgé d'environ vingt et un ans. A dit que c'était lui qui a fait la réponse à la sommation des Représentants du Peuple du 7 octobre. Interrogé s'il ne commandait pas en second sous le général Saillant à l'affaire de Jalès ... a répondu que oui et qu'il fut blessé dans une autre action. Interrogé s'il ne connaissait pas pas un nommé Bénami... a répondu que oui sans avoir de conversations particulière... Interrogé depuis quel tems il étoit à Lyon ... a répondu y être entré environ huit jours avant le siège venant à cette époque de la Suisse où il s'étoit réfugié après l'affaire de Jalès. Interrogé par qui et où il a été arrêté... a répondu avoir été arrêté entre Neuville et Trévoux par des hussards à cheval. Signature de Henri-Isidore de Mélon et des membres de la Commission". Le 14 octobre 1793, à l'unanimité du vote des membres de la Commission militaire, Henri-Isidore de Melon, connu sous le nom de général Arnaud pendant le siège de Lyon, persistant dans ses déclarations, est reconnu coupable et condamné à la peine de mort en conformité de la loi du 19 mars 1793, article II, condamnation des révoltés pris les armes à la main. Signatures de Davin, Pellegri fils, Faure, Massol, Grandmaison, Baucheret. Il est condamné à la peine de mort comme "chef principal" des rebelles, en conformité de la loi du 19 mars 1793⁸. Il est fusillé le 14 octobre 1793.

LE CAMP DE BOURG : PREMIERE BASE CONTRE LYON

Par Jérôme Croyet

Docteur en histoire, archiviste adjoint aux Archives Départementales de l'Ain

Le prix de la rétractation de l'Ain, destiné à effacer son écart fédéraliste, est de devenir un magasin militaire pour les troupes assiégeant Lyon, Marseille, Toulon et celles positionnées sur les frontières ; les 16 000 à 18 000 hommes qui se dirigent sur Lyon cantonnent à Bourg et à Péronnas du 30 juillet au 6 août. Ces troupes, outre des troupes de lignes sont aussi composées de 13 200 gardes nationaux requis par un arrêté des représentants, du 25 juillet. L'Ain doit fournir 1 200 hommes pris essentiellement dans les districts dombistes et bugistes. Avec la présence à Bourg, de Dubois-Crancé et Gauthier des Orcières⁹, qui logent au château de Challes, l'autorité de l'administration départementale s'efface mais une résistance opiniâtre aux ordres des représentants se fait sentir de la part de la population burgienne¹⁰ contrairement aux bugistes¹¹. Même si

⁶ A.D. 01 : cote 2L186 – Événements politiques, mouvements révolutionnaires. Fédéralisme

⁷ Il s'agit en fait de Paul Émilien Beraud, né à Lyon en 1751 et mort en 1836. Sans doute fédéraliste, son livre, défavorable aux troupes de la Convention, est publié à Londres en 1794.

⁸ Archives du Rhône, BITTARD DES PORTES ; communication de M. le Dr Francis.

⁹ Partis de Grenoble le 31 juillet avec Kellermann, ils arrivent à Bourg le 3 août, où ils sont rejoint par Laporte et Javogues.

¹⁰ Devant la réquisition faite à 84 gardes nationaux de Bourg de marcher sur Lyon, 43 échappent à la réquisition et 41 ne s'y soumettent que de force.

pour Gauthier le fédéralisme n'a pour but que "de rétablir la royauté"¹², les deux représentants ne se lancent pas, au grand regret des sans-culottes, dans une politique de répression. Gauthier des Orcières cherche plutôt à couvrir ses collègues mouillés¹³ dans le fédéralisme afin de ne pas promouvoir une élite sociale issue de la petite bourgeoisie qui remettrait en cause la distribution des pouvoirs et la place de la bourgeoisie de 1789 dans la vie politique départementale. Gauthier freine même ses collègues, les "trompant peut être... pour les empêcher de prendre des mesures à temps"¹⁴, jusqu'au 25 juillet où la nouvelle de la rétractation du département est envoyée à tous les districts du département. Pour ceux qui commencent à se définir comme sans-culottes, l'attitude de Gauthier est ambiguë : "Reverchon, au camp de Limonest devant Lyon, au commencement du mois de septembre dit à Juvanon qu'il avait de grands sujets de plaintes et de suspicion contre Gauthier, dont il attendait avec impatience et espoir le rappel"¹⁵; tandis que pour la Convention elle ne fait pas de doute : "Jugé trop enclin à la clémence vis-à-vis des révoltés Lyonnais"¹⁶, mais surtout bressans, il est décrété d'arrestation avec Dubois-Crancé et rappelé à Paris le 6 octobre. Son attitude lors du siège de Lyon le tiendra écarté de toute mission jusqu'en fructidor an II. Le 9 août 1793, l'administration du département de l'Ain apprend le début des combats entre l'armée des Alpes et les rebelles Lyonnais. Elle demande au district de Montluel de la tenir informée. Dès le lendemain, le district de Montluel avise le département des combats du vendredi et du samedi ainsi que la réponse qu'ont reçue les émissaires des représentants du peuple envoyés auprès des Lyonnais : "si je reparaissais, ils me feraient brûler la cervelle, qu'alors un des représentants a dit : ils veulent donc sérieusement résister, et bien on se battra"¹⁷.



LES TRIBUNAUX LYONNAIS ET LES TENUES DES COMMISSAIRES

Par Jérôme Croyet

Docteur en histoire, archiviste adjoint aux Archives Départementales de l'Ain

La crise fédéraliste, du 29 Mai 1793 à la chute de Lyon, entraîne dans la région, de la part des autorités fidèles à la Convention une épuration des administrations et une réorganisation de la vie politique, mais aussi le jugement des personnes suspectées d'avoir pris cause et fait pour la révolte, c'est à dire d'avoir été prises les armes à la main, d'avoir favorisé la rébellion avec des discours ou des actions inciviques, fanatiques ou ouvertement contre-révolutionnaires¹⁸. A Lyon, dès la chute de la ville, le 8 Octobre 1793, le représentant du peuple Couthon met en place une commission de justice militaire est chargée de juger militairement les personnes ayant été reconnue avoir été prise les armes à la main¹⁹. Cette commission siège au Palais. Elle tient 31 séances du 12 Octobre 1793 au 28 Novembre 1793. Elle juge 176 personnes et en condamne à mort 106, qui sont fusillées place Bellecour. Simultanément, siège une Tribunal Révolutionnaire ou Commission de Justice Populaire au prétoire de la prison de Roanne. Le Tribunal Révolutionnaire Lyonnais est mis sur pied le 21 Octobre 1793 par les représentant du peuple Couthon et Maignet. Cette Commission a pour but de juger révolutionnairement les penseurs et les politiques de la révolte lyonnaise. Cette Commission, siège du 31 Octobre 1793 au 30 Novembre 1793. En 149 séances, elle condamne à mort 104 personnes. Les exécutions sont faites à la guillotine place Bellecour.

Devant le manque de résultat du Tribunal Révolutionnaire, les représentants du peuple Collot d'Herbois, Laporte et Fouché instituèrent le 10 Novembre 1793 le Commission Temporaire de Surveillance, composée de 20 membres (10 itinérants et 10 permanents) chargée de recevoir les dénonciations et d'être un supplément révolutionnaire à toutes les autorités constituées. Le 27 Novembre 1793 est créé la Commission Révolutionnaire, chargé du dernier interrogatoire des suspects en décidant de leur libération ou de leur condamnation à mort. La Commission Révolutionnaire est originellement composée de 7 membres mais elle ne siègera qu'avec 5. Elle siège de 9h du matin à Midi, puis de 19 à 21 heures dans la salle du Consulat de l'Hôtel de Ville de Lyon. Entre le 11 Octobre 1793 et le 16 Avril 1794, en 74 séances, la Commission jugea 3528 personnes. 1684 furent condamnés à mort, 1682 libérés et 162 condamnés à la détention. Une fois le jugement rendu, les détenus, suivant le guichetier, descendaient dans les caves de l'Hôtel de Ville par un petit escalier tournant, une des caves menait à la liberté, l'autre à la guillotine. A leur entrée en fonction, les hommes de la Commission Temporaire demandent à être revêtu d'une tenue particulière, proche de celle des représentants du peuple en mission. Cette tenue est composée d'un habit... bleu avec collet rouge, culotte rouge; une culotte de peau de daim avec un pantalon bleu garni de peau entre les jambes²⁰ et un manteau; des pistolets demi-arçons; un sabre à la hussarde; un chapeau tricorne avec plume tricolore; une ceinture avec de petites fentes; un baudrier noir; un bonnet de police; des bottes à l'américaine et des éperons bronzés; un ruban tricolore plissé en sautoir, avec un faisceau et une médaille; des gants de peau à l'espagnole²¹. A la requête, les représentants accordent un habit gris de fer plutôt que bleu et acceptent le reste de la tenue.



¹² Voir in Feuille de Route n°

¹³ Dossier de radiation de la liste des émigrés de Cerd, A.D. Ain 21.

¹⁴ "Gauthier est essentiellement ennemi de l'égalité...il tint à Dorfeuille au mois de ventôse dernier : voulez-vous que je m'en retourne chez moi pour y être simplement juge de paix ?". A.C.Bourg 147bis.

¹⁵ A.C.Bourg 147bis.

¹⁶ A.C.Bourg 147bis.

¹⁷ BIARD (Michel) : *Missionnaires de la République, les représentants du peuple en mission (1793-1795)*. C.T.H.S., Paris, 2002, 624 pages.

¹⁸ Lettre du district de Montluel au département de l'Ain, 10 août 1793. A.D. Ain série L non classée.

¹⁹ A Lyon, comme à Toulon, les fédéralistes (alors républicains, mais favorables au parti Girondin libéral), afin de pouvoir opposer une véritable résistance armée face aux troupes de la Convention, n'hésitèrent pas à s'allier aux royalistes et aux contre-révolutionnaires, pourtant leurs ennemis.

²⁰ Depuis la loi du 19 Mars 1793, condamné à mort tous les rebelles pris les armes à la main. Cette loi, qui s'applique d'abord aux rebelles vendéens et chouans, s'étend au fur et à mesure des événements, aux émigrés combattants dans les armées coalisées ou dans l'armée de Condé, puis aux rebelles fédéralistes.

²¹ Ce type de pantalon, appelé chez les hussards charivari, est un pantalon destiné à monter à cheval.

²² HERRIOT (Edouard) : *Lyon n'est plus*, tome 3, page 107.